



Fiche d'inscription 2024 O Judo

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

CP & Lieu :

Matricule :

N° téléphone :

E-Mail :

Date du premier entraînement :

Remarque(s) : (p. ex. allergie)

Montant de la cotisation pour l'année 2024 : _____ euro

Signature :

Judo@Miersch

<http://www.judoatmiersch.lu>

Rue des Prés L-7561 Mersch

www.facebook.com/judoatmiersch

judoatmiersch@hotmail.com

Règlement 2024

Tenue de sport Les élèves peuvent participer en Jogging aux premiers entraînements. Pour la suite, le port d'un kimono avec une ceinture de la couleur du grade de l'élève est obligatoire. Les élèves sont obligés d'amener des chaussons pour le déplacement en dehors du tatami. **Inscription** La remise du formulaire d'inscription engage l'élève ou son représentant légal au respect du présent règlement. L'inscription se fait pour une durée minimum d'une année et est à considérer comme contrat. **Inscription en cours de l'année :**

Les inscriptions en cours de l'année feront l'objet d'une facturation calculée au prorata du moment de l'inscription. Au cas où vous décideriez de ne plus suivre les cours, permettez-nous une meilleure organisation en nous informant de votre décision soit par écrit soit par courriel (judoatmiersch@hotmail.com).

Obligation et périodicité de l'examen Médico-sportif L'examen médico-sportif est prescrit : 1. avant la première délivrance de chaque licence de compétition à partir de l'année au cours de laquelle le sportif atteint l'âge de 7 ans; 2. pour tout titulaire d'une licence de compétition pendant l'année de calendrier au cours de laquelle il atteint l'âge de 12, 15, 20, 30, 40, 45 et 50 ans. 3. La périodicité prévue au point 2 ci-avant n'est pas requise, si le dernier examen obligatoire a eu lieu moins de douze mois avant la prochaine échéance périodique. Dans cette hypothèse, le sportif est dispensé de la prochaine échéance périodique.

Tarifs des cours • Les cours sont payables par virement bancaire.

• **Cotisations** : cf. page 3 • Pour des raisons d'assurance, les élèves du Judo@Miersch recevront un passeport sportif et une licence de la (FLAM). Les licenciés du club ont pris connaissance des statuts et règlements de la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (www.flam.lu) et s'engagent à les respecter.

Exclusion Le Judo@Miersch se réserve le droit d'exclusion d'un élève en cas de non-respect des locaux et du règlement.

Droit à l'image L'élève (ou son représentant légal) autorise Judo@Miersch à utiliser et publier les photos sur lesquelles il peut apparaître dans le cadre des activités du club. En cas de désaccord veuillez nous informer par lettre recommandée. Une photo passeport de l'athlète est à fournir impérativement pour la commande du passeport judo auprès de la FLAM.

Divers En cas d'empêchement de présence à l'entraînement, veuillez informer l'entraîneur par téléphone ou SMS. Le Club restera fermé pendant les vacances scolaires et les jours fériés officiels sauf décision de l'entraîneur. Des bijoux, montres, manger, boissons, chewing gum, chaussures, ne sont pas autorisés sur le tatami. La responsabilité du club ne pourra pas être engendrée en dehors de la salle de judo.

Tarifs :

Judo : 220 eur (180 coti + 40 licence)

2ieme enfants : moins 40 eur

3ieme enfants : moins 60 eur

Un pro rata sera effectuée si l'adhérent commence en cours de saison

Le montant de _____ euros est à virer au compte bancaire : Judo@Miersch CCPLLULL
LU39 1111 7024 4366 0000.

Communication : « Nom du judoka » Cotisation « période à indiquer »

Une inscription n'est définitive qu'après paiement de la cotisation et envoi de la fiche d'inscription
(1e page) à l'adresse mail du club : judoatmiersch@hotmail.com ou en main propre